



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Arrêté fixant l'appel à candidatures aux fins d'agrément des mandataires judiciaires
à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le Vaucluse**

La préfète de Vaucluse

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5, L.472-1, L.472-1-1 et D.472-5-1 ;

Vu le Code civil, notamment son article 450 ;

Vu le décret du Président de la République du 20 juillet 2022 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2022, portant nomination de Madame Violaine DÉMARET, préfète du département de Vaucluse ;

Vu le décret N°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de Vaucluse ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2017 relatif au formulaire de dossier de candidature aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel ;

Vu le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2021-2025 pour la région Provence Alpes Côte d'Azur du 21 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2022 fixant le calendrier prévisionnel des appels à candidatures des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Vaucluse ;

Considérant les besoins identifiés par les juges des tutelles et les services judiciaires à la protection des majeurs, ainsi que par le Groupement des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs exerçant à titre individuel de Vaucluse ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de Vaucluse, pour l'année 2023, est défini en annexe au présent arrêté.

Article 2 : dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à Madame la Préfète de Vaucluse – Services de l'État en Vaucluse – Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse – Site Chabran – 2, avenue de la Folie – 84905 AVIGNON cedex 9 ;
- un recours hiérarchique adressé aux Ministre de la Santé et de la Prévention et Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées,
- un recours contentieux en saisissant le Tribunal administratif - 16 avenue Feuchères – 30000 NÎMES cedex 09.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Vaucluse.

Article 4 : une ampliation du présent arrêté sera notifiée à Madame le procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Avignon.

Article 5 : le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le

- 5 DEC. 2022

Pour la Préfète et par délégation,

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départementale adjointe

Nelly BLOUET

